



Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE (M.A.J 12/09/2019)

INSCRIPTION : L'inscription à l'un de nos stages, sorties, matinées implique l'acceptation de nos conditions générales.

Toute inscription à un stage, sortie, matinée se fera par le biais d'un règlement par chèque, espèces, virement bancaire ou Paypal.

Pour les stages, un acompte de 30 % sera demandé au moment de la réservation. Le solde devra être réglé 10 jours avant la date du stage, et ce sans relance de notre part. En cas d'inscription à moins de 10 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation.

PRIX : Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au stage, sortie, matinée qu'il a choisi. Il est mentionné sur nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. Pour un nombre d'inscrits insuffisants pour un stage, sortie, matinée, nous pourrions vous proposer de vous rembourser ou de vous diriger vers une autre date.

APRES INSCRIPTION : Vous recevrez une email valant confirmation d'inscription au stage, sortie :

- immédiatement par e-mail, lors d'une inscription sur Klikego avec paiement par carte bancaire.
- immédiatement par e-mail, lors d'une inscription par email avec paiement par Paypal ou Virement Bancaire.
- sous 3 jours par email, lors d'une inscription par voie postale avec paiement par chèque ou espèces.

NIVEAU TECHNIQUE ET PHYSIQUE DES STAGES, SORTIES, MATINEES:

Les indications de niveaux techniques et physiques sont matérialisées et détaillées sur chacun des stages, sorties. Les niveaux sont repris dans la rubrique « Niveaux Trail, Niveaux VTT » de chaque fiche technique.

Il est impératif que vous ayez pris connaissance des niveaux et que vous jugiez être apte à participer à l'activité proposée. L'encadrant diplômé pourrait être amené à prendre la décision d'interrompre le stage, la sortie, d'une personne participante et cela sans remboursement de notre part dans les cas où :

- l'encadrant diplômé, estime une différence de niveau trop grande entre nos critères de niveaux et le niveau de cette personne et que cela perturbe trop le programme pour le reste du groupe.

- l'encadrant diplômé, estime que la sécurité de cette personne ou celle du groupe est mise en cause.

ENCADREMENT :

Nos stages, sorties, matinées sont encadrés par un éducateur sportif diplômé et titulaire d'une carte professionnelle déclaré sous le n°03513ED0095 permettant d'exercer en accord avec la législation en vigueur.

En cas de non possibilité d'encadrement par l'éducateur prévu (blessure, empêchement de dernière minute), nous pourrions vous proposer de vous rembourser intégralement ou de vous diriger vers une autre date sans versement de quelconque indemnisation.

RESPONSABILITE :

Conformément à l'article L211-17 du Code du Tourisme, nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences des événements extérieurs à nos prestations notamment :

1- Suite à des incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à nos prestations, tels que grèves, intempéries, retard du stagiaire, pannes du moyen de transport du stagiaire, pertes ou vol de matériel.

PRESTATIONS

Au moment de votre inscription, seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie de ces engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes.

Particularité de nos stages, sorties, matinées

Vu le caractère sportif des stages, sorties et matinées, nous ne pouvons être tenus pour responsables, en cas de changement de programmation, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des participants. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrant, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le stage, la sortie, la matinée de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques, de la forme des participants, des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent.

L'entreprise Koru, représenté par Mr Daligault Etienne, agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client, et les prestataires de services d'autre part, (gites, restaurants..) ne saurait être confondue avec ses derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à

substituer un hébergement à un autre, prendre un itinéraire différent, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation.

ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part:

Toute annulation de votre part avant le début du stage, sortie, matinée doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R ou e-mail.

C'est la date d'accusé de réception qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 10 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées.

A partir de 10 jours du début du stage, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- de 10 à 7 jours : 25%
- de 6 à 3 jours : 50%
- moins de 2 jours : 100%

Toute interruption volontaire du stage, sortie, matinée de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant, non-respect des consignes de sécurité ou mise en péril de la sécurité du groupe.

En cas d'impossibilité d'effectuer le stage, la sortie, la matinée, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes pré requis de niveaux. Vous êtes tenus de nous en informer entre 3 et 10 jours avant le stage/sortie par courrier recommandé avec AR ou e-mail.

De notre part :

Si nous devons annuler un stage, une sortie, une matinée pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou par manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 5 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une R.C pour participer à nos stages et sorties.

L'entreprise Koru est couverte par une responsabilité civile professionnelle au N° de contrat suivant , réalisé avec la société AXA Brault Assur.

LITIGES

Toute réclamation relative à un stage/sortie doit être adressée, par lettre recommandée avec AR, fax ou Email dans un délai d'un mois après la date du retour.